

Niveaux de certification

- Certificat d'enseignement provisoire 4 :
 - Diplôme de baccalauréat en enseignement (normalement de 4 ans ou bac +4) d'une université reconnue ;
 - Minimum de 138 heures-crédits universitaires comprenant :
 - 30 crédits (1 année – 10 cours) en pédagogie
 - 18 crédits (ou 18 semaines) de stage d'enseignement approuvé
 - une majeure (spécialité principale) de 30 crédits (1 année – 10 cours) dans une matière enseignée ou une combinaison majeure (24 crédits) et mineure (spécialité secondaire) (18 crédits) dans deux matières enseignées.
- Certificat d'enseignement provisoire 5 :
 - Diplôme de baccalauréat en enseignement (normalement de 5 ans ou bac +5) d'une université reconnue ;
 - Minimum de 168 heures-crédits universitaires comprenant :
 - 45 crédits (1,5 année – 13 cours) en pédagogie
 - 15 crédits (ou 15 semaines) de stage d'enseignement approuvé
 - une majeure (spécialité principale) de 30 crédits (1 année – 10 cours) dans une matière enseignée ou une combinaison majeure (24 crédits) et mineure (spécialité secondaire) (18 crédits) dans deux matières enseignées.
- Certificat d'enseignement provisoire 6 :
 - Satisfaire toutes les exigences du certificat d'enseignement provisoire 5 ; **ET**
 - Détenir une maîtrise (normalement de 5 à 6 années universitaires ou bac +5 ou +6) en éducation ou dans une matière enseignée comportant 30 crédits (1 année – 10 cours) de cours de niveau 6000 (6e année universitaire 2e cycle) ; **OU**
 - Une formation spécialisée ne menant pas à un diplôme comportant 30 crédits (1 année – 10 cours) de cours de niveau 6000 (6e année universitaire 2e cycle) et donnant une majeure (spécialité principale) additionnelle ou 2 mineures (spécialités secondaires) dans des matières enseignées.